

RAPPORT

ATELIER DE REFLEXION ET DE CONTRIBUTION AU PROCESSUS DE RELECTURE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA RCA

18-19 décembre 2023

Bangui, Salle de Conférence du Stade 20000 places



INTRODUCTION

Les travaux de **l'atelier de réflexion et de contribution au processus de relecture du Code de l'Environnement de la RCA** se sont tenus du 18 au 19 décembre 2023 dans la salle de N°52 du stade 20.000 places à Bangui. Organisé par le ministère du développement de l'Énergie et des Ressources Hydraulique avec l'appui du Partenariat National de l'Eau à travers le programme Global Water Leadership, cet atelier a regroupé une quarantaine de participants représentant ledit ministère, les ONGs certains membres du PNE, et l'équipe du GWL (voir liste de présence jointe en annexe).

L'atelier visait de façon globale à :

- ✓ Réfléchir sur les interactions entre les deux secteurs (eau et environnement) ;
- ✓ Relever les incohérences entre les deux secteurs ;
- ✓ Formuler des recommandations pour la prise en compte des préoccupations du secteur de l'eau dans la finalisation du Code relu de l'environnement.

2. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux de l'atelier se sont articulés autour de cinq (5) étapes, à savoir :

- ✓ la cérémonie d'ouverture ;
- ✓ la mise en place du bureau ;
- ✓ les présentations ;
- ✓ les travaux de groupes suivis de la restitution en plénière ;
- ✓ la clôture technique de l'atelier.

2.1 LA CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence de **M. Sylvain GUEBANDA**, Chargé de mission en matière des ressources hydrauliques, au côté duquel on notait la présence de :

- ✓ **M. Olivier MALIBANGAR**, Inspecteur central en matière des ressources hydrauliques
- ✓ **M. Magloire KASSA**, Chargé de mission en matière de défense ;
- ✓ **M. Barnabé FALIBAI**, Directeur Général des Ressources hydraulique et Président du PNE-RCA.

Une seule allocution a ponctué la cérémonie d'ouverture : le mot introductif du chargé de mission en matière des ressources hydrauliques, représentant le Directeur de Cabinet empêché.

Il a remercié au nom de son excellence Monsieur le Ministre du Développement de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques, tous les participants qui ont bien voulu rehausser de leur présence les travaux de l'atelier. Rappelant ensuite le processus de relecture du code de l'environnement, il a indiqué qu'en raison des implications entre

l'environnement et l'eau, il est apparu nécessaire que les acteurs du secteur de l'eau puissent se retrouver afin de réfléchir et contribuer à ce processus. Il a enfin renouvelé à l'endroit du Partenariat National de l'Eau, les remerciements du ministère en charge des ressources hydrauliques pour son appui à l'organisation de la présente assise tout en souhaitant plein succès aux travaux.



Cérémonie d'ouverture

2.2 LA MISE EN PLACE DU BUREAU

Afin de conduire les travaux, un bureau a été mis en place et composé comme suit :

Président/Modérateur : M. **Barnabé FALIBAI**, Directeur Général des Ressources Hydrauliques et Président du PNE

Rapporteurs :

- **Gary SEKOU**, Secrétaire Exécutif du PNE
- **Crésus Hammer KODONGO NDRU**, Coordonnateur du GWL

2.3 LES PRESENTATIONS

Deux présentations ont été faites au cours des travaux de cet atelier:

1. Rappel du processus de relecture du code de l'environnement de la RCA ;
2. Présentation sur les grandes lignes de la version relue et enrichie du code de l'environnement ;

2.3.1 RAPPEL DU PROCESSUS DE RELECTURE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Cette présentation a été faite par M. **Emmanuel NGOUMBANGO** Consultant National en charge de la relecture du code de l'environnement qui a d'abord rappelé l'adoption du code de l'environnement en 2007, suivi de ses différents textes d'applications. Il a ensuite indiqué qu'après quinze ans de mise en œuvre, le Code de l'Environnement est devenu caduc, d'où nécessité de sa relecture. C'est ainsi que le ministère en charge de l'environnement a négocié et obtenu du PNUD, un appui financier pour sa relecture. A cet effet, un consultant national a été recruté et a produit une version relue du code de l'environnement qui a été enrichie lors d'un atelier à Bangui. Les prochaines consisteront à soumettre la version enrichie du texte à la validation nationale de toutes les parties prenantes, suivi de son adoption par le gouvernement et par l'Assemblée nationale.

2.3.1.1 PRESENTATION SUR LES GRANDES LIGNES DE LA VERSION RELUE ET ENRICHIE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Après avoir rappelé le processus de relecture dans la précédente présentation, le consultant a cette fois-ci présenté les grandes articulations de la version relue et enrichie du code de l'environnement. Selon l'orateur, cette version comprend sept (07) titres, onze (11) chapitres, trente (30) sections et cent quatre-vingt-quatre articles.

Les nouveaux apports concernent le chapitre 1 du champ d'application et des définitions, le chapitre 2 sur les principes Fondamentaux de la Gestion de l'environnement, du titre II sur la gestion de l'environnement, du titre IV sur les changements climatiques, des énergies renouvelables et des économies d'énergie, du titre V sur l'éducation, l'information, la recherche environnementale et des normes.

Suite à ces différentes présentations, les échanges et discussions se sont articulées autour des points suivants :

- L'approche méthodologique : s'agissait-il d'une équipe ou d'un consultant individuel ;
- La question sur les connaissances locales en matière de préservation de l'environnement
- Le niveau de prise en compte du secteur de l'eau dans la version relue et enrichie du texte ;
- La question relative aux principales innovations ;
- La prise en compte des dispositions de la charte de l'eau de la CBLT ;
- La question relative au fonctionnement de l'agence de lutte contre la pollution ;
- La question relative à l'implication des cadres de l'hydraulique dans la constatation et poursuites des infractions ;
- La réflexion relative aux concepts de gestion par bassin, lien entre changement climatique et ressource en eau.

2.4 LES TRAVAUX DE GROUPES

Après les différentes interventions et les échanges qui en ont suivi, les participants ont été répartis dans trois (03) groupes de travail. L'exercice consistait à recueillir leurs avis sur les points suivants :

1. Faire les observations et commentaires sur la version relue et enrichie
2. Relever les points de convergences et de divergences entre le code de l'eau et le code de l'environnement ;
3. Formuler des recommandations pour la prise en compte des préoccupations du secteur de l'eau dans la finalisation du code de l'environnement.

Les résultats des travaux de groupes ont été restitués en plénière et se présente de la manière suivante :

Le groupe 1 a travaillé sur le titre 1 des dispositions générales et le titre 2 du régime juridique des eaux, des aménagements et des ouvrages hydrauliques a fait des propositions ajouts sur certains concepts et définitions en se basant sur le code de l'eau.

Le groupe 2 quant à lui a fait des observations de forme sur les titres 3 et 4.

Le groupe 3 a relevé les points de convergences, de divergences et a formulé des recommandations sur les titres 5 et 6.

Les détails des résultats des travaux en groupe sont annexés au présent rapport.

A l'issue des travaux, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

- Compléter et renforcer la définition de certains concepts ;
- Renforcer la prise en compte des impacts des changements climatiques sur les ressources en eau ;
- Impliquer le secteur de l'eau dans la composition de l'agence de lutte contre la pollution ;
- Résoudre le problème de fragmentation des polices au niveau des différents secteurs ;
- Renforcer la prise en compte des aspects liés aux eaux partagées ;
- Etendre la représentation de la CNEDD au niveau régional

2.5 CLOTURE TECHNIQUE

Enclôturant les travaux, le Directeur Général des Ressources Hydrauliques a félicité les participants pour leur contribution au processus de relecture du code de l'environnement. Il a demandé au consultant de tenir compte de ces contributions lors de la validation nationale du texte.

Fait à Bangui, le 20 décembre 2023

Les Rapporteurs

